



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

DEMANDE DE PROPOSITIONS

SAUNA FLOTTANT
À LA MAISON RIVERAINE CCN

CONCEPTION-CONSTRUCTION
ET/OU EXPLOITATION

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. INTERPRÉTATION	4
3. DÉFINITIONS	5
4. CONFIDENTIALITÉ	6
5. EXAMEN DE DOCUMENTS	7
6. AUTORITÉ DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS	7
7. PRÉPARATION DE LA PROPOSITION	8
8. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION	8
9. RAISON SOCIALE	9
10. RÉVISION DE LA PROPOSITION	9
11. DROITS DE RÉSERVE	9
12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ	10
13. ATTRIBUTION DE L'ENTENTE	10
14. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	11
<i>Annexe A – Termes de référence</i>	<i>14</i>
<i>Annexe B - Concepts et Inspiration (Aux fins d'illustration seulement)</i>	<i>23</i>
<i>Appendice C - Formulaire de demande de propositions (DDP)</i>	<i>31</i>
<i>Annexe D - Documentation et lignes directrices de la CCN</i>	<i>34</i>
<i>Annexe E - Évaluation des propositions</i>	<i>35</i>
<i>Annexe F - Grille d'évaluation</i>	<i>41</i>

1. INTRODUCTION

La Commission de la capitale nationale (CCN), en tant que principal gestionnaire et plus grand propriétaire foncier fédéral dans la région de la capitale du Canada, possède certains des terrains les plus stratégiquement situés et les mieux positionnés de la région. Ces derniers comprennent des parcs, des sentiers, des monuments, des ponts, des canaux, des promenades panoramiques, des paysages pittoresques, des biens immobiliers, des édifices patrimoniaux, etc., offrant tous au public une occasion unique de profiter de la beauté des paysages et des voies navigables environnantes de la région de la capitale nationale.

La CCN sollicite actuellement des propositions de la part d'exploitants ayant de l'expérience en milieu marin et en exploitation de saunas, pour **Concevoir-Construire (C-C)** ou **Concevoir-Construire-Exploiter (CCE)** un sauna flottant pour offre commerciale/récréative situé le long de la rivière des Outaouais, à proximité de la Maison riveraine de la CCN, au 501, promenade Sir-George-Étienne-Cartier, Ottawa (Ontario).

Veillez noter que toutes les propositions reçues pour l'exploitation des emplacements ciblés susmentionnés seront examinées et évaluées afin de déterminer leur compatibilité avec [le mandat de la CCN, les plans d'utilisation des terrains approuvés et les lignes directrices en matière de design](#), et que toutes les activités seront assujetties à l'approbation [fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières à l'intention du requérant](#).

Les opérateurs auront jusqu'au **jeudi 21 août 2025, 13h00 HNE** pour soumettre leurs propositions pour l'animation énoncée dans cet appel de propositions.

En tant que principal planificateur urbain fédéral de la région de la capitale du Canada, la CCN veille à ce que les normes d'excellence les plus élevées en matière de design urbain soient respectées, en tenant compte de la sensibilité à l'environnement, de la durabilité et des pratiques exemplaires. Le cadre de planification de la CCN, ancré dans [le Plan de la capitale du Canada 2017-2067](#), ainsi que [les plans directeurs, les plans de secteur et les lignes directrices de conception connexes](#), fournissent une orientation complète pour l'utilisation et la conception des terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada.

La conformité aux plans et politiques approuvés est nécessaire pour obtenir les approbations fédérales et l'accord de concession, qu'un proposant soumette une proposition d'exploitation à un emplacement ciblé ou à un autre emplacement.

Tous les proposants ont la responsabilité d'examiner [le Plan de la capitale du Canada 2017-2067](#) et les autres documents de planification applicables afin de s'assurer de leur conformité avant de soumettre une proposition. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'approbation fédérale, veuillez consulter [Guide du](#)

[processus des approbations fédérales d'utilisation du sol, de design et de transaction à l'intention du requérant](#). Veuillez noter que la CCN ne garantit pas que les approbations fédérales seront accordées, et que les délais du processus d'approbation peuvent fluctuer ou s'allonger selon la demande et la complexité de la proposition.

La préférence sera accordée aux exploitants qui complémentent les initiatives existantes de la CCN et qui peuvent donner l'exemple d'une expérience et d'un succès dans la gestion d'opérations similaires.

On demande à tous les proposants de soumettre une proposition d'au plus dix (10) pages dans la langue de leur choix, soit le français ou l'anglais, dans laquelle on leur demande de décrire les plans pour **Option 1 : Conception-Construction** ou **Option 2 : Conception-Construction-Exploitation** (dont l'exploitation se fera via une Entente de location).

Offres pour emplacements alternatifs

La CCN est de plus ouverte à recevoir des soumissions d'exploitants potentiels pour des emplacements alternatifs, définis comme tout terrain disponible dans le portefeuille de la CCN. Les opérations proposées dans les sites alternatifs peuvent être de nature temporaire (saisonnnière) ou permanente.

Les propositions d'exploitation sur les sites alternatifs peuvent être soumises **sans date limite**. Les propositions seront examinées et évaluées dès leur réception afin de déterminer leur compatibilité avec [le mandat de la CCN, les plans d'utilisation des terrains approuvés et les lignes directrices en matière de design](#), et que toutes les activités seront assujetties à l'approbation [fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières à l'intention du requérant](#).

Veuillez noter que la CCN ne peut garantir la disponibilité ou l'approbation d'un emplacement alternatif proposé et qu'elle se réserve le droit, à son entière discrétion, de refuser ou de modifier les propositions d'exploitation d'emplacements alternatifs.

2. INTERPRÉTATION

Dans la demande de propositions, l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement; le masculin inclut le féminin et inversement; et les mots et expressions qui signifient des personnes physiques les personnes morales et vice versa. Dans la demande de propositions, tous les termes et expressions en majuscules, sauf indication contraire du contexte, signifieront ce qui est énoncé dans le contrat et/ou l'entente de location.

3. DÉFINITIONS

Agent : signifie, l'équipe de gestion de projets de la CCN, soit le Chef de projet et/ou le Gestionnaire de projet.

Lieux du contrat : signifie l'emplacement désigné décrit, identifié et marqué à l'Annexe " A ". La CCN se réserve le droit, à son entière discrétion, d'ajuster l'emplacement, la configuration et la taille des Lieux du contrat.

Chiffre d'affaires brut :

1. la somme totale, que ce soit en comptant ou autrement, de toutes les ventes (y compris les locations, le troc ou le droit d'utilisation) de marchandises ou de services et toutes les autres recettes quelles qu'elles soient tirées de l'exploitation des lieux loués, bien qu'il soit possible de remplir des commandes ailleurs;
2. tous les revenus de location de guichets automatiques bancaires ou de toute autre distributrice automatique desquels un revenu de location est tiré;
3. toutes les ventes effectuées par des sous-locataires, concessionnaires, opérateurs, détenteurs de licences, par l'intermédiaire de distributrices automatiques, de dispositifs à pièces de monnaie ou autres sur les lieux loués;
4. tous les revenus d'assurances, de réclamations de marchandises endommagées, de garanties ou autres prestations reçues tenant lieu de revenus qui, autrement, seraient inclus dans le chiffre d'affaires brut;
5. tous les dépôts versés pour des marchandises, des services retenus et chèques cadeaux sur les lieux loués et non remboursés aux acheteurs;
6. tous les frais d'étalage, frais de présentation, activités promotionnelles, remises ou autres paiements reçus par le locataire pour stocker, promouvoir ou annoncer un produit;
7. toutes autres recettes ou créances quelles qu'elles soient (y compris les intérêts, versements et frais de crédit) pour toutes les transactions effectuées sur les lieux loués.

Toute vente, effectuée au comptant ou à crédit, sera incluse et traitée comme une vente au plein prix total pour le mois au cours duquel la vente s'est faite, peu importe si et quand le locataire reçoit le paiement. Aucune déduction n'est permise pour les comptes non encaissés ou impossibles à percevoir. Les transactions effectuées par le truchement d'un site Web du locataire ou d'un associé, quand les ventes sont prises en charge par un terminal d'ordinateur situé sur les lieux loués, ou que les commandes sont traitées depuis les lieux loués, seront incluses dans le chiffre d'affaires brut. Les remboursements liés à des achats effectués par le truchement du terminal d'ordinateur situé sur les lieux loués ou complétés sur les lieux pourront être déduits du chiffre d'affaires brut à la seule condition que ces achats aient été préalablement inscrits dans ledit chiffre d'affaires brut.

Entente de location : signifie une entente en vertu duquel les lieux loués sont confiés à une autre partie pour une période, une utilisation et des termes donnés, et selon des conditions spécifiques.

Lieux loué : signifie l'emplacement désigné décrit, identifié et marqué à l'Annexe " A ". La CCN se réserve le droit, à son entière discrétion, d'ajuster l'emplacement, la configuration et la taille des Lieux Loués.

Améliorations locatives :

1. Toutes les améliorations, comprenant les dispositifs, installations, modifications et ajouts, à l'occasion érigées ou installées sur les lieux loués;
2. Les modifications, améliorations, et conception et construction ou installation de matériel à l'utilisation exclusive du locataire pour d'autres volets du projet.

CCN : signifie la Commission de la capitale nationale (CCN).

Coûts d'exploitation : Durant un exercice financier, le total de tous les coûts, dépenses et montants encourus ou accumulés au cours de l'exercice en ce qui concerne la propriété, la gestion, l'exploitation, l'administration, la maintenance, les réparations, l'entretien, les assurances, la surveillance, la décoration, le nettoyage et à mise aux normes des lieux loués, et la détermination et ventilation de ces coûts, dépenses et montants encourus ou accumulés par ou au nom du CCN ou de son agent, sans limites et sans doublement.

- a) Le coût de la fourniture et du maintien de la sécurité, de l'aménagement paysager, du jardinage, du recyclage et de l'enlèvement des ordures;
- b) Les impôts fonciers;
- c) Le coût de toutes les assurances nécessaires à l'exploitation des Lieux loués; et

Locataire : Le proposant retenu pour occuper les lieux loués pour l'exploitation du sauna.

4. CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et renseignements obtenus par un proposant, ses partenaires d'affaires, ses représentants ou tout autre tiers lui étant associés aux fins de la présente proposition demeurent la propriété de la CCN, et à ce titre doivent être considérés comme confidentiels et ne servir à aucune autre fin que de répondre à la demande de propositions, et de conclure une éventuelle entente avec la CCN. À sa demande, tous ces documents et renseignements, ou toute copie existante doivent être remis à la CCN.

Les proposants ne divulgueront pas, sans l'approbation écrite préalable de la CCN, les détails relatifs à leur proposition et/ou au processus de sélection, en tout ou en partie, à des partenaires commerciaux, des représentants ou d'autres tiers associés au proposant dans le cadre de cette proposition, sauf à ceux d'entre eux auxquels la divulgation est nécessaire dans le cadre de cette proposition et qui ont accepté d'être liés par les obligations de confidentialité de cette proposition. Les proposants ne doivent pas publier de communiqué de presse ou autre annonce publique concernant les détails de leur proposition, de la demande de propositions et/ou du processus de sélection sans l'approbation écrite préalable de la CCN.

Les proposants doivent s'assurer que le proposant, les partenaires d'affaires du proposant, les représentants et les autres tiers associés au proposant dans le cadre de cette proposition ne divulguent ou ne rendent publiques à aucun moment les informations qui leur ont été fournies par la CCN ou son agent, ou les informations obtenues dans le cadre de cette proposition sans le consentement écrit préalable de la CCN.

Toute violation de cette disposition entraînera le rejet de la proposition du proposant et la disqualification de toute participation ultérieure au processus de cette demande de propositions.

5. EXAMEN DE DOCUMENTS

En soumettant une proposition, le proposant reconnaît avoir vérifié l'étendue de ses obligations en vertu de cette proposition et de tout accord qui en découle, par calcul et par examen des documents relatifs à cette proposition. Le proposant ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, faire aucune réclamation en raison d'erreurs ou d'omissions qui pourraient exister dans les documents et les dessins associés à la présente proposition.

6. AUTORITÉ DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Toutes les demandes de renseignements et les questions concernant la demande de propositions et l'établissement d'une proposition doivent être adressées, par écrit, à l'autorité chargée de la demande de propositions suivante :

Milan Roy, Coordonnateur de projet
Commission de la capitale nationale
40 rue Elgin, Suite 202, Ottawa, ON, K1P 1C7
E-mail: Milan.Roy@ncc-ccn.ca

Les questions seront répondues au mieux des capacités et des connaissances de l'autorité chargée de la demande de propositions et aussi rapidement que possible. Toutefois, il n'y a aucune obligation de répondre aux questions. Les questions et leurs réponses seront fournies à tous les proposants qui ont soumis une proposition.

Les questions et propositions doivent être soumises par voie électronique à l'autorité mentionnée ci-dessus dans la demande de propositions. La ligne d'objet doit indiquer : **Demande de propositions – Sauna flottant – Questions – Nom du proposant.**

Tous les Proposants qui souhaitent soumettre une proposition doivent contacter l'adresse électronique ci-dessus au plus tard le jeudi 21 août 2025, 13h00 HNE.

Les propositions pour d'autres emplacements peuvent être soumises à leasing-location@ncc-ccn.ca de façon continue, sans date limite.

Veillez-vous assurer qu'un accusé de réception par courriel est fourni par l'autorité chargée des Demandes de propositions, confirmant la réception de la proposition.

7. PRÉPARATION DE LA PROPOSITION

1. Le Proposant doit se conformer à toutes les exigences obligatoires;
2. Le Proposant doit démontrer qu'il comprend les exigences énoncées dans le document d'information sur la proposition et qu'il est en mesure de les respecter ; et
3. La proposition doit répondre de manière complète et approfondie à chaque élément de l'exigence telle que décrite dans le document d'information sur la proposition.

8. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION

Il incombe uniquement au proposant de :

1. Renvoyer un original de la proposition signée numériquement ;
2. Renvoyer l'Annexe "C" - Formulaire de demande de propositions, dûment remplis et signés ;
3. Diriger la proposition vers l'autorité chargée de la demande de propositions;
4. S'assurer que le nom légal complet et les coordonnées du proposant sont clairement visibles sur la proposition ;
5. Fournir une proposition complète et suffisamment détaillée, comprenant tous les détails demandés qui permettront une évaluation complète ;
6. Livrer leur proposition de la manière et dans les délais appropriés à l'autorité chargée de la demande de propositions; et
7. Examiner tout [plan directeur](#) applicable afin d'en assurer la conformité, tel qu'indiqué à l'annexe " D " - Documentation et lignes directrices de la CCN.

Les propositions reçues au plus tard à la date et à l'heure de clôture stipulées deviendront la propriété de la CCN. Toutes les propositions seront traitées de manière confidentielle jusqu'à leur ouverture.

9. RAISON SOCIALE

Les propositions doivent indiquer clairement le nom légal complet, l'adresse et le numéro de téléphone de la proposition. Les propositions doivent être signées au-dessus du nom dactylographié ou imprimé du signataire et du titre du signataire. Le signataire doit avoir le pouvoir de lier le Proposant à la proposition soumise.

10. RÉVISION DE LA PROPOSITION

Les modifications des propositions après leur soumission à la CCN sont interdites.

11. DROITS DE RÉSERVE

1. Aux fins de l'évaluation des propositions, la CCN n'est nullement tenue de procéder à l'une ou l'autre des suivantes :
 - a) De demander des éclaircissements ou de vérifier toute information ou données fournies par le proposant;
 - b) De communiquer avec les références fournies par le proposant;
 - c) D'avoir une entrevue avec le proposant et/ou toute personne proposée par le proposant.
2. La CCN se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accepter ou de rejeter une ou l'ensemble des propositions; de se dispenser d'irrégularités ou de formalités, de négocier avec les proposants certains éléments de leur proposition, de demander une nouvelle soumission, ou d'annuler ou republier la présente demande de propositions. Toute proposition reçue pourrait ou non être rejetée par la CCN pour des motifs liés à la concurrence ou à ses besoins. La CCN se réserve au besoin le droit de négocier avec un seul proposant pour assurer un meilleur rapport qualité-prix.
3. Il n'y a aucune obligation pour la CCN d'attribuer les lieux loués au proposant le plus disant, et la CCN se réserve le droit de conclure une entente négociée qui sera la plus avantageuse et dans son intérêt fondamental. La CCN sera seul juge de la proposition et de l'entente négociée qui servira le mieux ses intérêts et sa décision sera finale. La CCN se réserve aussi le droit de faire des recherches, si elle le juge nécessaire, sur la capacité de tout proposant d'exploiter les lieux loués. Le proposant fournira à la CCN les informations jugées nécessaires à ses recherches. La CCN se réserve le droit de modifier ultérieurement le Contrat et l'Entente de location (si applicable) sur la base de rendement du proposant et/ou des besoins de la CCN.
4. Le proposant convient que l'exercice de tout droit décrit dans les présentes ne saurait porter atteinte à la responsabilité de la CCN pour tout dommage ou

réclamation de la part d'un proposant, et pour les mêmes raisons, pas plus que le proposant n'entamera aucun recours contre la CCN.

12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La CCN n'accepte aucune responsabilité pour toute information ou conseil verbal ou toute erreur ou omission, qui peut être contenue dans ce document ou toute documentation, divulguée ou autrement fournie par ou avec le document d'information pour la proposition. La CCN ne fait aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, concernant l'exhaustivité ou l'exactitude du présent document d'information sur la proposition et de toute documentation connexe, ou de toute information ou opinion contenue dans ce document. Toute utilisation ou confiance dans les informations pour la proposition ou dans toute information ou opinion contenue dans ce document, ou dans la documentation divulguée ou autrement fournie par ou avec ce document, est au risque du Proposant, et la CCN ne sera pas responsable de toute action, coût, perte, dommage, blessure et/ou responsabilité de quelque nature que ce soit encourue par toute personne découlant de la même chose. Le proposant est responsable de l'obtention de ses propres conseils indépendants en matière de droit, de comptabilité, d'ingénierie et autres concernant sa proposition.

13. ATTRIBUTION DE L'ENTENTE

La CCN présume que le proposant a lu le document d'information sur les propositions. Si un Contrat et une Entente de location (si applicable) est(sont) accordé(s) au proposant à la suite de sa soumission, le Contrat et l'Entente de location (si applicable) qui en résulte(nt) sera(seront) constitué(s) des modalités et conditions détaillées dans la proposition, mais la CCN a l'intention de permettre une certaine souplesse en ce qui concerne lesdites modalités et conditions afin d'en arriver à un Contrat et une Entente de location (si applicable) mutuellement acceptable(s). La CCN n'a pas l'intention d'autoriser des conditions nouvelles ou considérablement modifiées. Si un Contrat et une Entente de location (si applicable) ne peut (peuvent) être négocié(s) avec le proposant le mieux classé, la CCN se réserve le droit de mettre fin aux négociations avec ce proposant et d'entamer des négociations pour la conclusion d'un Contrat et d'une Entente de location (si applicable) avec le proposant suivant le mieux classé ou de ne pas conclure d'accord avec l'un des proposants.

La CCN n'est pas obligée de quelque manière que ce soit envers un proposant tant qu'une Entente de location n'a pas été dûment signée.

14. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Durée proposée de l'entente de location

Lorsque la proposition retenue concerne la conception, la construction et l'exploitation, la CCN prévoit de conclure un bail d'une durée de cinq ans, débutant le 1er décembre 2025 (la « date de début ») et se terminant le 30 novembre 2030, avec une option de prolongation, pour l'exploitation du sauna. Toutes les dates de début et de fin sont susceptibles d'être modifiées à la seule discrétion de la CCN.

2. Conception

La conception et l'aménagement du site sont prescrits à l'Annexe " A " ci-dessous. Toute modification du site sera soumise à l'approbation de la CCN selon le niveau de complexité décrit dans Guide du processus des approbations fédérales d'utilisation du sol, de design et de transaction à l'intention du requérant.

Toute l'infrastructure sur le site doit être fournie aux coûts et aux frais du proposant. Toute infrastructure fournie par le proposant sera soumise à l'approbation de la CCN. La CCN se réserve le droit d'exiger le remplacement ou le retrait de toute infrastructure.

3. Utilisation des lieux loués

Le locataire exploitera et dirigera ses opérations sur les lieux loués de la même manière qu'une entreprise de sorte à se conformer à toutes les exigences imposées par les autorités sanitaires et les autorités provinciales, municipales et fédérales, ayant recours à de saines pratiques de gestion. À cet égard, le locataire devra :

1. Entretien, renouveler et remplacer ses installations dans ou sur les Lieux Loués afin qu'elles soient adaptées à l'exploitation de l'entreprise du Locataire;
2. Exploiter de façon continue, active et diligente son entreprise dans l'ensemble des Lieux Loués, d'une manière moderne, de première classe et de bonne réputation, convenant à une installation de la nature des Lieux Loués;
3. Maintenir dans les Lieux Loués un stock complet de marchandises de façon à ce que le commerce du Locataire dans les Lieux Loués produise le maximum de ventes;
4. Maintenir les vitrines en bon état de propreté. Les vitrines et les enseignes lumineuses (le cas échéant) seront maintenues éclairées par le Locataire pendant les heures normales d'ouverture. Le Locataire ne placera, n'accrochera, n'exposera ou n'apposera pas de marchandises et/ou d'enseignes sur les vitres intérieures ou extérieures sans le consentement écrit préalable de la CCN; et

5. Maintenir les Lieux Loués, toutes les enseignes, auvents et marquises et tous les trottoirs et autres zones adjacentes aux Lieux Loués propres et exempts de déchets et autres obstructions, et se conformer à toute loi régissant l'état ou la propreté des Lieux Loués.
6. Recevoir l'approbation préalable par écrit de la CCN pour tout panneau de construction et toute signalisation identifiant un projet de construction ou de reconstruction.

4. Permis

Le locataire fera la demande de tous les permis nécessaires à l'exploitation des lieux loués, y compris sans en exclure d'autres, les inspections sanitaires, la manipulation des aliments et l'inspection de la salubrité des aliments.

5. Structure des loyers

Pourcentage du loyer

1. Le taux du loyer sera déterminé selon un pourcentage du chiffre d'affaires brut, à déterminer selon des termes brut, semi brut ou net;
2. Au plus tard le 15e jour du deuxième mois civil et de chaque mois civil suivant pendant la durée du contrat et du mois suivant la fin de la durée du contrat, le Locataire remettra à la CCN une déclaration écrite sous une forme acceptable pour la CCN, certifiée correcte par le Locataire, indiquant de manière raisonnablement détaillée les recettes brutes du mois immédiatement précédent ; et
3. La CCN est en droit, à tout moment et de temps à autre, de faire vérifier ou examiner tout ou partie des documents et procédures comptables du Locataire, et/ou de toute autre personne ayant une incidence sur la détermination des Recettes brutes, par un comptable qualifié indépendant en exercice ou un expert désigné par la CCN.

6. Coûts d'exploitation et taxes

Le Locataire est responsable du paiement de tous les frais d'exploitation et des taxes associés à son exploitation, le cas échéant.

7. Entente de location

La CCN prépare l'entente de location à conclure entre la CCN et le proposant sélectionné sur la base du formulaire standard de la CCN et en y incorporant les conditions spécifiques de la proposition. Le Proposant doit signer et renvoyer l'entente de location à la CCN dans les dix (10) jours suivant sa réception. L'entente de location ne doit pas entrer en conflit avec les conditions de la proposition du proposant, mais le proposant sélectionné reconnaît que ces conditions seront considérablement développées dans le contrat de concession.

La CCN aura le droit de recevoir le montant total du loyer en toutes circonstances. Le Locataire effectuera tous les paiements exigés par la présente Entente de location à leur échéance, sans aucune demande préalable et sans déduction, abattement, compensation ou compensation. Le Locataire est responsable de tous les coûts ou obligations relatifs aux Lieux Loués, à l'exception des questions qui sont de la responsabilité de la CCN en vertu d'une disposition expresse de l'Entente de location. Sans limiter la généralité de ce qui précède, dans les cas où il est indiqué qu'une question est de la responsabilité du Locataire, cette responsabilité comprend la responsabilité de tous les coûts et dépenses connexes.

8. Langues officielles

Le locataire devra s'assurer que tous les produits, services et informations visibles ou offerts au public et à la clientèle soient proposés dans les deux langues officielles du Canada. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations verbales et écrites sur place, sur les sites web et les réseaux sociaux, signalisation, bannières, menu, etc.

Annexe A – Termes de référence

1. Introduction

La CCN souhaite recevoir des propositions d'un fabricant et installateur spécialisé (le « contractant ») dans les équipements marins, les saunas ou un domaine connexe, démontrant une expertise éprouvée dans la conception et la construction d'installations flottantes, afin de finaliser la conception détaillée et la construction d'un nouveau système de saunas flottants pour une offre commerciale situés le long de la rive de la rivière des Outaouais, à 70 mètres à l'est de la Maison riveraine de la CCN, à Ottawa (Ontario). La CCN vise à achever le projet et à ouvrir au public d'ici le 31 décembre 2025.

L'objectif du projet est d'offrir une expérience récréative unique au public pour profiter pleinement de la rivière des Outaouais, dans le cadre patrimonial et rénové de la Maison riveraine de la CCN. La CCN souhaite une conception harmonieuse, à faible entretien, capable d'accueillir une installation de sauna flottant sur ce site riverain, comme décrit dans le présent document.

La proposition doit inclure notamment :

- Une analyse des conditions du site pour s'assurer que la conception répond aux exigences spécifiques au lieu.
- Diverses options de mise en œuvre de l'alimentation électrique, puisque le rivage n'est actuellement pas électrifié.
- La conception, la construction et l'installation d'un sauna flottant et de toutes les composantes de soutien (ancres, chaînes, points de connexion, etc.) pour un fonctionnement à l'année longue, avec des dispositions pour les crues printanières pouvant atteindre une hauteur d'eau de 41 mètres à 45.2 mètres.
- Des aménagements pour la pratique du bain froid en hiver.
- L'intégration de l'accessibilité dans la conception, tenant compte des variations saisonnières du niveau de l'eau.
- L'ajout d'équipements de sécurité conformes aux exigences de Transports Canada, de Pêches et Océans Canada et d'autres réglementation, pour assurer la protection du public.
- Un cheminement à faible impact reliant la voie polyvalente existante au sauna flottant.

Le Proposant doit maîtriser les domaines suivants :

- Techniques de réhabilitation et de naturalisation des berges en lien avec le raccordement au rivage
- Maintenance et exploitation des infrastructures flottantes (ex. : barges) et des saunas

- Faisabilité structurelle du concept proposé, en visant à réduire l’empreinte structurelle du lit de la rivière (directives du projet sont de créer une structure de sauna flottant, mais avec l’habileté de rester sur le site à l’année longue)
- Intégration d’une conception sur mesure et/ou modulaire (certains éléments modulaires pour des considérations budgétaires)
- Possibilité de configurations multiples, selon les besoins
- Respect des normes d’accessibilité universelle
- Conseils en conception et intégration d’éléments distinctifs
- Détails de construction à fournir
- Options de construction de sauna

2. Coordination et gestion de projet :

- Participation aux réunions de coordination avec la CCN et les autres parties prenantes
- Soumettre la documentation requise pour l’approbation fédérale de l’utilisation du sol et de design (AFUSD, ou FLUDA, en anglais), et participer aux réunions dans le cadre du processus d’approbation de la CCN.
- Gestion globale du projet
- Rédaction des comptes rendus de réunion au besoin
- Confirmation et mise à jour de l’échéancier des livrables

3. Limites du projet

Le projet est situé à Ottawa, en Ontario, au 501, promenade Sir George-Étienne Cartier (SGEC). Le site du projet se trouve à environ 70 mètres à l’est de la Maison riveraine de la CCN (et fait partie intégrante du site de cette dernière), le long de la rivière des Outaouais. Il est situé directement sur le sentier riverain de la rivière des Outaouais, lequel longe la promenade SGEC. Le site est accessible par un sentier universellement accessible et par des escaliers du sentier SGEC à la berge, ainsi que par la piste cyclable.

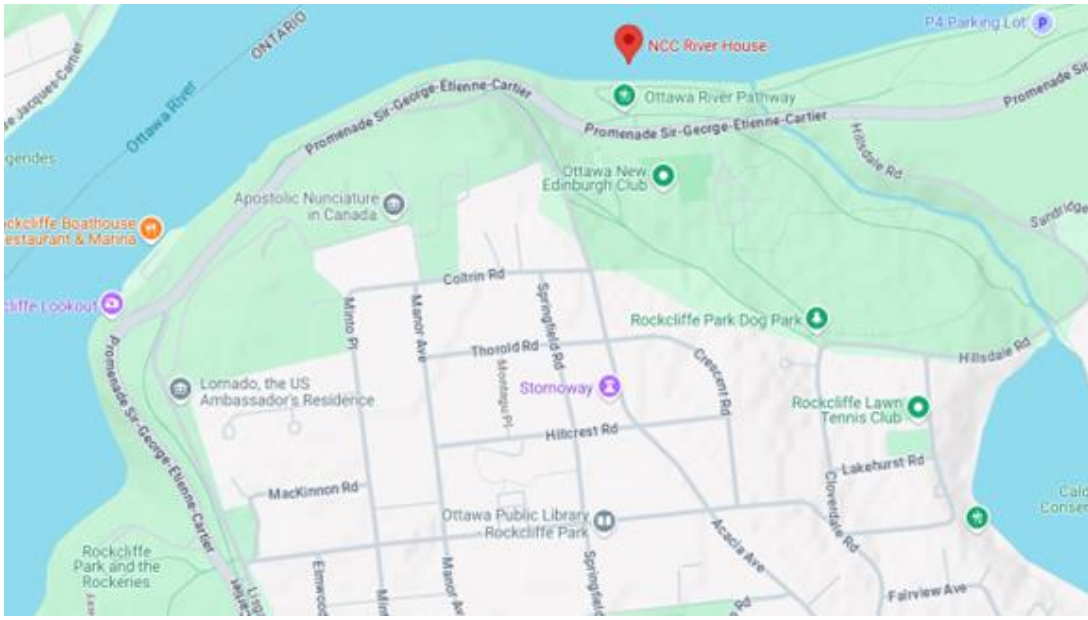


Fig. 1 Carte – Emplacement du site



Fig. 2 Limites/Aire de travail



Fig. 3 Emplacement de la barge propose

4. Conditions générales du site

- Vues pittoresques sur la rivière des Outaouais et les rives de Gatineau
- Pente boisée descendant vers le rivage
- Présence d'arbres matures ainsi que d'espèces arboricoles à risque
- Rivage sujet aux inondations printanières
- Rive naturalisée et stabilisée à l'aide d'engrochement arrondi
- Sentier polyvalent traversant le site
- Passerelle reliant la Maison riveraine
- Terrain en pente prononcée avec des dénivelés importants
- Le rivage n'est actuellement pas électrifié.

Le contractant devra :

- Consulter et examiner toutes les informations de base disponibles
- Identifier, recueillir et consulter toute autre information nécessaire, et recommander des études complémentaires au besoin
- Effectuer une ou plusieurs visites du site pour évaluer l'état existant du site et des environs
- Connaître la rivière des Outaouais et avoir une compréhension générale de ses caractéristiques fluviales et de ses variations saisonnières
- Évaluer, en coordination avec l'équipe de projet, les types d'ancrages permanents possibles pour la structure du sauna flottant

- Être familier avec les réglementations et exigences environnementales (telles que celles de la CCN, la CCVO, le MPO et Transports Canada) afin d'assurer la conformité
- Évaluer les exigences liées à l'exploitation et à l'entretien

5. Capacités

- Le sauna flottant proposé doit pouvoir accueillir au minimum 15 personnes et jusqu'à 25 personnes.
- La capacité de charge de la barge doit être attestée par un ingénieur en structure titulaire d'un permis d'exercice dans la province de l'Ontario.

6. Entretien des installations

En tant que gestionnaire responsable des fonds publics, la CCN vise les objectifs suivants :

- Réduction des coûts d'exploitation
- Facilité d'entretien et de nettoyage
- Durabilité de la conception pour résister aux quatre saisons ainsi qu'aux variations du niveau de la rivière des Outaouais
- Choix de matériaux adaptés à une forte fréquentation publique et résistants à d'éventuels actes de vandalisme

À ce titre, la CCN exigera des finitions extérieures hautement durables, qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Résistance aux rayons ultraviolets
- Résistance au feu
- Résistance aux taches
- Propriétés antidérapantes (traitement de texture pour limiter le glissement sur surfaces mouillées)
- Résistance et effet dissuasif contre les oiseaux aquatiques

7. Fonctionnement prévu

- Disponibilité : toute l'année, 7 jours sur 7
 - Des fermetures temporaires pourraient être nécessaires au printemps en raison des inondations
- Types de séances :
 - Séances communautaires : espace partagé entre plusieurs usagers
 - Séances privées : réservation d'un sauna pour un groupe
- Durée des séances : 60 minutes, avec 20 minutes allouées entre les séances pour la remise en état
- Exigences en personnel :
Le Proposant doit déterminer les besoins en personnel et proposer un horaire

- en fonction du modèle d'offre/de service proposé (ex. : réservation et paiement en ligne ou sur place, entrée assistée ou sans clé, nettoyage, etc.)
- Biens, services, communication et exploitation offerts dans les deux langues officielles
 - Mesures d'atténuation du risque d'inondation
 - Collaboration sur la programmation et les usages spéciaux
 - Commodités offertes à la location ou à la vente : serviettes, peignoirs, chaussures, bouteilles d'eau, etc.

Entretien régulier de l'installation (y compris mais sans s'y limiter à) :

- Entretien du sauna : poêle, température, bancs, revêtement, ventilation, et autres éléments connexes
- Systèmes électriques : inspections régulières, réparations, conformité aux codes en vigueur
- Matériaux et infrastructures : portes, serrures, fenêtres, éclairage, planchers, etc.
- Structure de la barge et système de flottaison : suivi constant et réparations mineures (les travaux majeurs sont à coordonner avec la CCN)
- Aménagement paysager et points d'accès au rivage : entretien des passerelles, rampes, signalisation, sentiers et aires de repos
- Raccordements au rivage : branchements électriques, structures temporaires, escaliers, rampes et barrières de sécurité

8. Exigences de conception

Le contractant devra élaborer des plans, dessins de construction, devis techniques, rendus visuels et rapports (le cas échéant), incluant notamment :

- Des coupes, des vues en perspective, des détails techniques, des plans d'aménagement, des plans de nivellement
- La conception de la barge, de la passerelle et du sauna
- L'ingénierie structurelle, les dimensions, les détails de construction et de raccordement
- Le choix des matériaux
- Des rendus optionnels illustrant clairement la conception du quai et de la jetée
- L'ensemble devant respecter les meilleures pratiques pour constituer un dossier prêt à la construction

Ce dossier comprendra notamment :

- Localisation du projet et page de titre
- Plans d'aménagement incluant les dimensions détaillées, l'emplacement et la configuration finale approuvée du quai et de la jetée
- Détails d'ingénierie en plan et en élévation expliquant clairement les méthodes de construction, de raccordement et d'installation

- Planification des matériaux et échéancier d'approvisionnement
- Estimations des coûts
- Échéancier détaillé du projet
- Analyse des commentaires et intégration des retours de l'équipe de conception de la CCN
- Révisions en matière de conformité au code du bâtiment et de sécurité
- Plan de signalisation du site et de sécurité
- Optimisation de la capacité d'accueil

Considérations

- Alimentation électrique limitée sur le site, mais une source supplémentaire peut être aménagée; des solutions créatives et durables doivent être explorées
- Aucune arrivée d'eau courante sur le site
- (Nombre) de toilettes pour hommes, femmes et personnes à accessibilité universelle disponibles à la Maison riveraine de la CCN
- Accessibilité toute l'année
- Utilisation publique de la zone
- Variations du niveau de la rivière des Outaouais, y compris le risque d'inondation
- Le sauna flottant devra être construit hors site
- La barge ne doit pas dépasser 1 500 pieds carrés

Exigences de conception

- Capacité d'accueil de 15 à 25 personnes réparties dans un ou plusieurs espaces ou structures
 - Bancs à plusieurs niveaux avec bords arrondis pour un meilleur confort
 - Matériaux et équipements écoénergétiques
- Bain froid fermé par le bas, utilisant l'eau de la rivière, conçu pour accueillir deux personnes
- Vestiaires
- Fenêtres panoramiques de grande dimension
- Rangement ou placard verrouillable pour les produits de nettoyage et les matériaux opérationnels
- Armoires ou casiers verrouillables destinés au public
- Intégration de caractéristiques d'accessibilité universelle
- Aucun produit chimique agressif dans les matériaux extérieurs (ex. : pas de bois traité sous pression, uniquement des bois durs naturels)
- Terrasse extérieure
- Crochets pour serviettes
- Échelle d'accès depuis la rivière
- Enveloppe du bâtiment isolée pour une conservation optimale de la chaleur
- Système de drainage des eaux de pluie redirigé vers la rivière
- Poubelles intégrées

Considérations esthétiques et matérielles

- Un design distinctif tenant compte de l'architecture canadienne constituerait un atout
- Éclairage indirect et chaleureux
- Ventilation adéquate
- Revêtement de sol antidérapant
- Matériaux nécessitant peu ou pas d'entretien (faible maintenance)
- Toiture métallique
- Fournir des estimations budgétaires de classe "D" à "A" aux étapes appropriées de la conception détaillée

Le design final devra inclure (sans s'y limiter) :

1. L'application de concepts d'infrastructure verte ou à faible impact sur les milieux terrestre, riverain et aquatique afin de renforcer la résilience et la diversité écologique
2. Une intégration harmonieuse des points d'accès sécurisés entre les espaces publics et privés
3. Une connexion au rivage universellement accessible pour le quai – en tenant compte des variations importantes du niveau de la rivière des Outaouais
4. La facilitation de l'accès au rivage et de l'interaction avec la rivière, tant pour les usages publics que privés identifiés

Exigences du sauna flottant

- L'accès au rivage doit être muni d'un portail verrouillable
- La rampe menant au sauna flottant doit respecter une pente minimale de 1:20 au moment où le niveau de l'eau est le plus bas
- La structure doit pouvoir accueillir entre 15 et 25 personnes, incluant le sauna, le mobilier et les accessoires
- Le projet doit être conforme aux codes du bâtiment nationaux et provinciaux en vigueur
- Les plans de construction doivent être visés par un ingénieur autorisé à exercer dans la province de l'Ontario et indiquer clairement la flottabilité maximale et la capacité humaine recommandée

9. Ajouts optionnels

- Bain à remous (spa)
- Douche intérieure ou extérieure alimentée par l'eau pompée de la rivière
- Aménagement paysager

10. Livrables

- 3 plans conceptuels accompagnés d'estimations de coûts de construction et d'exploitation de classe D
- Plans et devis à 66 % d'avancement avec estimation de classe B
- Plans et devis à 99 % d'avancement avec estimation de classe A

- Plans de construction finaux
- Plans “tels que construits” (après la construction)

Chaque livrable devra inclure :

- Plan d’aménagement, incluant les dimensions détaillées, l’emplacement du site, les rendus visuels, les finitions et les spécifications techniques
- Plan d’ancrage illustrant les points de connexion, les dimensions et les conditions de conception
 - Détails d’ingénierie (en vue en plan et en élévation) montrant clairement comment le sauna, la barge et la connexion au rivage doivent être construits, connectés, installés, etc.
 - Détails techniques précisant la flottabilité et les capacités
 - Estimations des coûts (construction et exploitation)
 - Échéancier détaillé conforme aux délais de la CCN
 - Examen de conformité aux codes et des mesures de sécurité
 - Tous les dessins doivent être visés par un ingénieur autorisé à exercer dans la province de l’Ontario

Documents supplémentaires à fournir à la CCN au fil de l’avancement du projet :

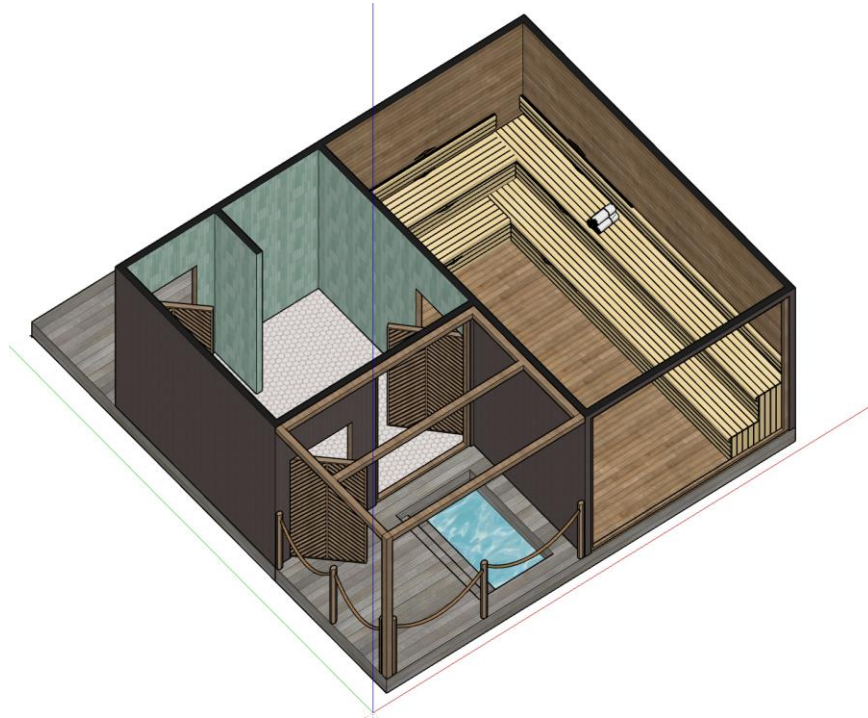
- Dessins de conception en format brut (ex. : format DWG) et en format .PDF
Remarque : toutes les soumissions AutoCAD doivent inclure les versions électroniques de tous les fichiers de référence externe
 - Informations sur les garanties
 - Instructions d’entretien, d’installation et de retrait du système de quai
 - Liste des équipements et des pièces, avec les marques et numéros de modèle

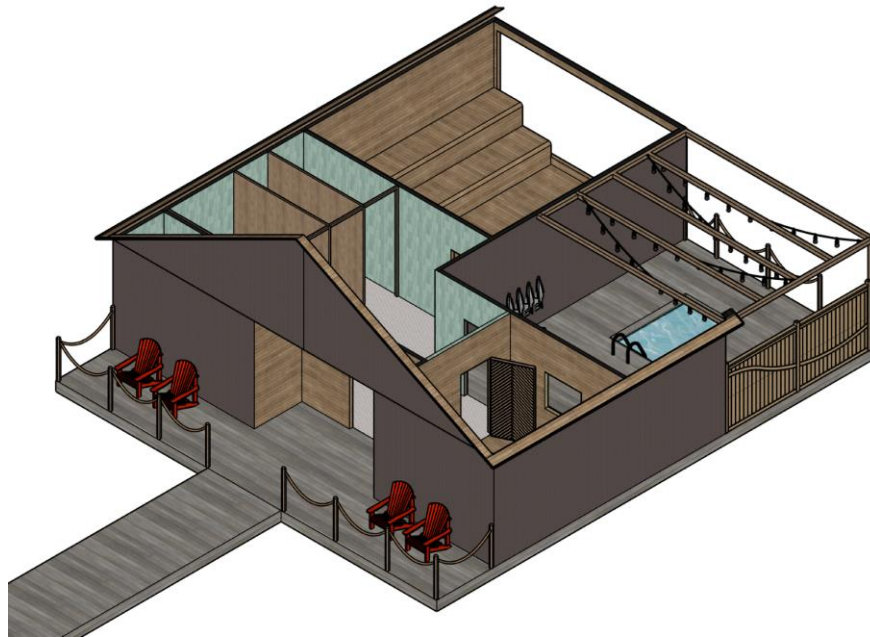
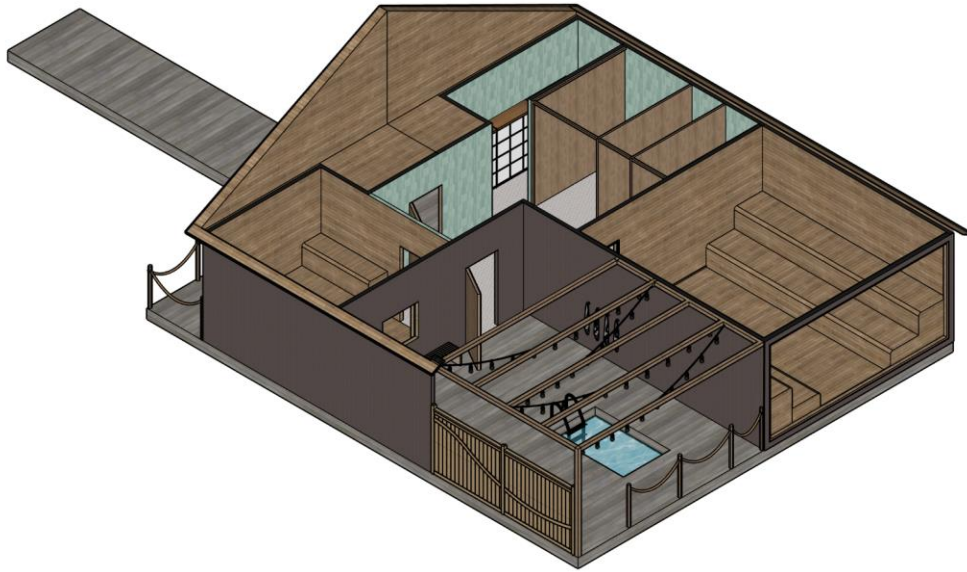
11. Informations disponibles

La CCN fournira les documents suivants au Proposant retenu une fois l’entente finalisée :

- Plan topographique DWG du site (fourni par la CCN)
- Données de collecte et analyses fluviales, incluant :
 - Études bathymétriques
 - Relevé du rivage
 - Conditions du fond de la rivière
 - Sources de données existantes
 - Niveaux de crue
 - Modélisations numériques des courants et des vagues
- Rapports géotechniques

Annexe B - Concepts et Inspiration (Aux fins d'illustration seulement)





Inspiration



Löyly Sauna flottant à Kelowna, Colombie-Britannique , Canada



Sauna flottant Cadar and Stone



Sauna Soria Moria à Dalen, Telemark



Sauna flottant Nausta à Molde



Fjord Sauna Flåm



Saunas flottants doubles à Flytende Badstu



Sauna Heit Sørfjorden à Hardanger près de Bergen



Sauna Heit Bergen à Marineholmen

Appendice C - Formulaire de demande de propositions (DDP)

Le formulaire de demande de propositions suivant a pour but de guider les proposants dans la réalisation de leur soumission de demande de propositions. La CCN demande aux proposants de remplir le formulaire suivant et de le retourner à l'Autorité de la DDP, avec la proposition complète, au plus tard **le jeudi 21 août 2025, 13h00 HNE**.

Si vous avez besoin de plus d'espace que ce qui est prévu ci-dessous, vous pouvez ajouter des pages supplémentaires au formulaire de DDP, en tenant compte d'une limite maximale de dix (10) pages, sans compter les annexes.

Nom du Proposant: _____

Nom de la compagnie: _____

Nom de la personne ressource :

Courriel: _____

Téléphone: _____

Adresse: _____

Reconnaissance des exigences obligatoires pour l'Option 1 et l'Option 2 (si applicable)

Option 1 : Conception-Construction

1) Licence, Certification ou Autorisation :

- En cochant cette case, je reconnais et accepte que la conception et la construction doivent être complétées par des services professionnels titulaires d'une licence, certifiés et/ou autorisés.

2) Identification de l'équipe du proposant :

- En cochant cette case, je reconnais et confirme que les informations concernant les membres de l'équipe de projet sont exactes et véridiques, et qu'ils peuvent effectuer le travail requis.

Option 2 : Conception-Construction – Exploitation

Note: Toutes les exigences obligatoires pour l'Option 1 : Conception-Construction sont applicables à l'Option 2 : Conception – Construction – Exploitation, en plus des exigences obligatoires (3), (4) et (5) ici-bas. La reconnaissance des exigences pour l'Option 2 est requise seulement si la proposition inclut l'option d'Exploiter.

(3) Langues officielles

En cochant cette case, je reconnais et accepte que toutes les opérations doivent répondre à l'exigence de fournir toutes les propositions publiques et/ou communications dans les deux langues officielles (y compris, mais sans s'y limiter, la signalisation, les cours publics/de formation, etc.). Je reconnais que le fait de ne pas fournir des services adéquats dans les deux langues officielles peut entraîner des frais ou la résiliation de l'Entente de location.

(4) Reconnaissance et acceptation de la structure de location

En cochant cette case, je reconnais et accepte les termes de la structure de Location basés sur un pourcentage du chiffre d'affaires, à être déterminé par la CCN et selon des termes brut, semi brut ou net.

(5) Reconnaissance et acceptation de l'expérience du personnel

En cochant cette case, je reconnais et accepte que le personnel cadre identifié dans la proposition commerciale, responsable des opérations du sauna flottant, possède un minimum de trois ans d'expérience dans l'exploitation d'une barge, d'un sauna, d'un sauna flottant ou d'une installation similaire à des fins commerciales ou destinées au public.

Exigences cotées

Voir Annexes E et F pour les critères détaillés relatifs aux exigences cotées ci-dessous — cette partie de la proposition fera l'objet d'une évaluation.

1) Expérience en conception et construction

Démontrez votre capacité à concevoir et construire un sauna, un sauna flottant et/ou une barge. Fournissez des exemples de lieux ou d'entreprises actuellement en activité qui illustrent votre expertise dans ce domaine, ainsi qu'une liste de projets terminés par le Proposant et pertinents pour cette DDP.

La soumission doit inclure : le budget prévisionnel, le calendrier de conception, le calendrier de construction, les coordonnées du client.

Veillez également fournir un calendrier détaillé de conception et de construction précisant votre stratégie de mise en œuvre réussie. Ce calendrier peut être inclus en annexe à votre soumission.

2) Expérience et expertise du personnel clé

Veillez soumettre des résumés synthétiques pour les membres clés du personnel identifiés pour ce projet. Ces résumés doivent inclure :

- le nom de l'individu ;
- son titre et son rôle dans le projet ;
- les détails de ses accréditations professionnelles ;
- le nombre d'années d'expérience professionnelle (et le nombre d'années avec le consultant) ;
- son expérience dans des projets de conception durable ;
- ses rôles et responsabilités spécifiques dans des projets antérieurs.

Veillez également fournir une description de son expertise ainsi que de ses réalisations particulières.

La soumission peut également inclure des renseignements sur des accomplissements remarquables, des prix, des publications ou toute autre réalisation notable.

3) Compréhension du projet

Veillez fournir un résumé détaillé de votre compréhension du projet ainsi que des implications qu'il comporte en matière de conception et de réalisation, telles que décrites dans cette DDP.

4) Processus et méthodologie du Proposant

Veillez inclure des informations sur :

- la structure de l'équipe ;
- les rôles et responsabilités ;
- le calendrier des étapes clés du projet (jalons) ;
- la gestion documentaire ;
- les approches en matière de gestion des risques, du temps, des coûts et de la qualité.

5) Initiatives durables

Veillez soumettre une liste complète et détaillée de toutes les initiatives durables associées à l'exploitation des locaux loués. Les soumissions peuvent inclure : les équipements d'efficacité énergétique, les routines de nettoyage, etc.

Annexe D - Documentation et lignes directrices de la CCN

Veillez vous familiariser avec les documents et les processus de la CCN qui s'appliquent à vos activités :

[Le Plan de la capitale du Canada](#) de la CCN

[Les plans directeurs](#) de la CCN

[Guide du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières à l'intention du requérant](#) de la CCN.

Annexe E -Évaluation des propositions

Le Proposant devra fournir une proposition ne dépassant pas dix (10) pages, répondant aux exigences ci-dessous. Le Proposant peut se référer à l'annexe "C" pour le formulaire de demande de propositions (DDP), à remplir et à retourner à l'autorité responsable de la DDP. Veuillez consulter l'annexe "F" pour la grille d'évaluation.

Les autres documents de la proposition, tels que la lettre de présentation, la table des matières/index, les séparateurs de sections ne contenant pas d'informations techniques, les documents de licences et certifications, les documents d'identification de l'équipe du Proposant, le formulaire de déclaration et d'acceptation, ainsi que la première page signée de la sollicitation de la DDP, ne sont pas inclus dans la limite de pages de la proposition. Les lettres de référence des clients peuvent être annexées à la proposition.

La proposition sera évaluée en deux volets :

- Volet 1 : Proposition technique
- Volet 2 : Proposition financière

La valeur totale optimale sera déterminée sur la base des deux volets (voir les détails ci-dessous).

Option 1 : Conception-Construction

Exigences obligatoires

La CCN examinera toutes les propositions soumises et pourrait poursuivre ses échanges avec les Proposants potentiels si la proposition répond à chacune des exigences obligatoires suivantes :

1. Licence, Certification et/ou Autorisation

Le Proposant et les membres de son équipe doivent être titulaires d'un permis, certifiés et/ou autorisés à fournir les services professionnels requis, conformément aux lois provinciales en vigueur dans la province de l'Ontario.

2. Identification de l'équipe du proposant

L'équipe du Proposant à identifier doit inclure les personnes suivantes (une personne par discipline doit être désignée). Les renseignements suivants sont requis :

- Le nom de la firme ;
- Les personnes clés et autres membres du personnel affectés au projet ;
- Les licences applicables détenues actuellement et/ou la manière dont vous comptez satisfaire aux exigences provinciales en matière de licences ;

- Dans le cas d'une coentreprise, indiquez la forme juridique existante ou envisagée de cette coentreprise.

3. Exigences cotées

3.1 Expérience en conception et construction

Démontrer la capacité à concevoir et construire un sauna, un sauna flottant et/ou une barge pour fins d'offre de sauna commerciale/récréative. Fournir un minimum d'un (1) et un maximum de trois (3) exemples de projets réussis représentatifs de cette demande de propositions (DDP). Le ou les projets doivent avoir été réalisés au cours des cinq (5) dernières années. Le Proposant doit avoir une connaissance directe et une expérience personnelle des projets soumis.

La soumission doit inclure : le budget, le calendrier de conception, le calendrier de construction, ainsi que les coordonnées du client. Fournir un calendrier détaillé de conception et de construction décrivant la stratégie de mise en œuvre réussie (ce document peut être inclus en annexe à votre soumission).

- Veuillez indiquer clairement les renseignements suivants concernant chaque projet :
 - Titre du projet, emplacement, type de programme, superficie (m²)
 - Calendrier de conception, calendrier de construction et date d'occupation
 - Niveau d'implication (services fournis à chaque étape du projet)
 - Méthode de livraison du projet
 - Coût initial et coût final/actuel de construction (hors taxes)
 - Certification de conception durable applicable
- Description générale du concept avec une explication claire de l'intention de conception
- Description des travaux réalisés par le Proposant sur le projet
- Processus d'approbation, le cas échéant, de préférence semblable à celui de la CCN
- Approche de collaboration avec des entrepreneurs
- Explication des écarts entre l'estimation initiale des coûts et le coût final de construction. Dans le cas d'un projet en cours : estimation initiale, dépenses actuelles et prévisions à l'achèvement
- Explication détaillée des écarts entre le calendrier initial et la date réelle d'achèvement. Dans le cas d'un projet en cours : calendrier initial, état actuel, date prévisionnelle de fin et explication des écarts
- Représentations graphiques incluant des images photographiques et des illustrations schématiques
- Prix et distinctions reçus pour l'innovation, la qualité de la conception, l'efficacité énergétique, etc.
- Référence client ayant une connaissance directe du projet – nom, titre, entreprise et numéro de téléphone d'un contact opérationnel chez le client.

3.2 Expérience et expertise du personnel clé

- Le Proposant doit soumettre des curriculum vitae résumés d'un maximum de deux pages pour les membres clés du personnel identifiés par leur nom, titre et toutes les informations correspondant à chaque critère ci-dessous.
- Le Proposant doit justifier l'expérience et l'expertise des membres clés du personnel suivants, qui seront affectés à la prestation des services dans le cadre du contrat qui en résultera.
- Si plusieurs fonctions sont proposées pour une même personne, cela doit être indiqué ici.

- Les renseignements suivants doivent être clairement fournis pour chaque individu :
 - Nom, titre et rôle dans le projet ;
 - Détails concernant les accréditations professionnelles (province, année, statut, etc.) ;
 - Nombre d'années d'expérience professionnelle et nombre d'années auprès du consultant ;
 - Expérience en projets de conception durable ;
 - Description des rôles, responsabilités et degré d'implication de l'individu dans des projets antérieurs ;
 - Description de l'expertise et du nombre d'années d'expérience dans le rôle proposé ;
 - Réalisations particulières, prix, publications ou distinctions.

3.3 Compréhension du projet

Le Proposant doit démontrer, dans un maximum de quatre pages, sa compréhension de l'objectif du projet ainsi que des enjeux susceptibles d'influencer la conception et la réalisation du projet dans le cadre de cette demande de propositions (DDP).

Les renseignements suivants doivent être fournis :

- Compréhension des services requis, des livrables contractuels et de leur échéancier ;
- Compréhension de la vision du projet et des priorités en matière de conception ;
- Compréhension des enjeux, défis et contraintes majeurs ;
- Compréhension de la stratégie de mise en œuvre et de l'interaction avec la Commission de la capitale nationale (CCN).

3.4 Processus et méthodologie du Proposant

Le Proposant doit fournir des renseignements correspondant à chacun des critères ci-dessous, dans une limite maximale de six pages. Il doit expliquer comment il

favoriserait une stratégie de mise en œuvre intégrée et harmonieuse, et décrire les processus et méthodologies qu'il appliquerait au projet.

Les informations à fournir incluent les processus et méthodologies du Proposant pour :

- La structure et l'organisation de l'équipe, y compris des organigrammes et des précisions sur les interactions entre les postes au sein de l'équipe de projet et avec les parties prenantes. Indiquer les remplaçants, nommément, pour chaque rôle clé. En cas de soumission conjointe, inclure une description de la relation entre les entités, le niveau d'implication et les responsabilités de chacune ;
- Les rôles et responsabilités des membres de l'équipe du Proposant et de l'équipe de conception, y compris les niveaux de ressources attendus par domaine d'expertise, sous forme de structure de répartition du travail (Work Breakdown Structure) intégrant les jalons et phases du projet ;
- Le calendrier des jalons ;
- L'approche de gestion des documents, de coordination et de hiérarchisation / production de la conception ;
- L'approche en matière de gestion des risques, du temps, des coûts et de la qualité.

3.4 Initiatives et conception durables

Soumettre les initiatives et éléments de conception durable (par exemple : matériaux et équipements écoénergétiques, pratiques de gestion des déchets et de recyclage durant la construction ; gestion des déchets, gestion de l'eau, routines de nettoyage, etc., dans le cadre des opérations du sauna, si applicable).

Option 2 : Conception-Construction-Exploitation

Si le soumissionnaire souhaite inclure une proposition pour l'exploitation de l'installation, il doit satisfaire à l'ensemble des exigences de soumission pour la conception et la construction, ainsi qu'aux informations additionnelles fournies ci-dessous. Le soumissionnaire est autorisé à soumettre un maximum de seize (16) pages pour la proposition « Concevoir-Construire-Exploiter.

1. Exigences obligatoires (Voir Annex C – Formulaire de DDP pour les Reconnaissances)
2. Expérience opérationnelle
Démonstration de l'expérience et de l'expertise en exploitation d'une barge, d'un sauna ou d'un sauna flottant à des fins commerciales.
3. Fournir des exemples de lieux ou d'entreprises actuels et réussis. Démontrer la compréhension des chaînes d'approvisionnement et de la logistique, ainsi

que des opérations quotidiennes liées à l'exploitation d'une entreprise. Fournir un plan d'affaires et une proforma détaillant la stratégie proposée pour une exploitation réussie — ce document peut être inclus en annexe à votre soumission.

3. Le personnel

Soumettre des informations relatives aux qualifications et à l'expérience de tout le personnel qui sera affecté aux opérations du sauna flottant. Les soumissions doivent inclure : les curriculums vitae du personnel de direction responsable de la gestion des opérations, la documentation des accréditations, les compétences linguistiques, ainsi que les références. Veuillez vous référer aux exigences obligatoires.

4. Services de sauna

Soumettre une liste complète des biens et services offerts, leur tarification et les heures d'opération.

Guide d'évaluation

La CCN peut demander des informations additionnelles de la part du Proposant s'il n'est pas clair que les exigences obligatoires minimales sont rencontrées.

Exigences obligatoires (réussite = 1 ou échec = 0)	
Langues officielles	0-1
Reconnaissance et acceptation de la structure de location	0-1
Expérience opérationnelle du personnel	0-1
Partie 1 - Expérience opérationnelle (Maximum de 15 points pouvant être attribués ; pondération de la catégorie : 30 %)	
Expérience dans le secteur	5 Points
Expérience opérationnelle	5 Points
Plan d'affaires	5 Points
Partie 2 - Qualifications et expérience (Maximum de 5 points à attribuer ; pondération de la catégorie : 15 %)	
Expérience personnelle	5 Points
Bilinguisme du personnel	5 Points
Prix et évaluations de la communauté	5 Points
Partie 3 - Propositions (Maximum de 25 points à attribuer ; pondération de la catégorie 40 %)	
Propositions proposées	5 Points
Des propositions réalistes	5 Points
Proposition novatrices	5 Points
Options d'offres additionnelles	5 Points
Tarification compétitive	5 Points
Partie 4 - Initiatives durables (Maximum de 10 points pouvant être attribués ; pondération de la catégorie : 15 %)	
Réduction des déchets	5 Points
Opérations durables	5 Points

Annexe F - Grille d'évaluation

Option 1: Conception - Construction

SANS RÉPONSE 0	INSATISFAISANT 2	MARGINAL 4	SATISFAISANT 6	BON 8	EXCEPTIONNEL 10
<p>Les critères suivants s'appliquent à l'évaluation d'expérience et d'expertise de projets. Chaque projet soumis sera évalué avec une attribution de points basés sur une moyenne de tous les projets pour chaque critère.</p>					
<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire n'a pas soumis d'informations. Le calendrier du projet dépasse la limite de temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire manque de qualifications et d'expérience. Les projets représentatifs ne répondent généralement pas aux besoins de ce projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire ne possède pas les qualifications et l'expérience minimales requises. Les projets représentatifs sont peu liés aux besoins de ce projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire possède les qualifications et l'expérience minimales requises. Les projets représentatifs sont en partie liés aux besoins de ce projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire dispose de qualifications et d'une expérience raisonnables. Les projets représentatifs sont étroitement liés aux besoins de ce projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire est hautement qualifié et expérimenté. Les projets représentatifs sont directement liés aux besoins de ce projet.
<p>Les évaluations suivantes s'appliquent à l'expérience et l'expertise de l'équipe, ainsi qu'au processus et à la méthodologie du soumissionnaire.</p>					
<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres de l'équipe manquent 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres de l'équipe ne possèdent pas 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres de l'équipe satisfont aux 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres de l'équipe sont bien qualifiés et 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres de l'équipe sont hautement

SANS RÉPONSE 0	INSATISFAISANT 2	MARGINAL 4	SATISFAISANT 6	BON 8	EXCEPTIONNEL 10
n'a pas soumis d'informations.	<p>de qualifications et d'expérience.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe semble peu apte à répondre aux exigences. • Faibles capacités de gestion pour satisfaire aux exigences de performance. • Réponse médiocre concernant le processus et la méthodologie, démontrant un manque de compréhension des besoins de ce projet. 	<p>les qualifications et l'expérience minimales requises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe ne couvre pas tous les aspects nécessaires ou son expérience globale est insuffisante. • Capacité de gestion inférieure au seuil acceptable, une performance adéquate semble improbable. • Le processus et la méthodologie du 	<p>exigences en matière de qualifications et d'expérience.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe comprend les composants minimaux avec une expérience adéquate et pourrait répondre aux exigences. • Capacité de gestion minimale, une performance adéquate pourrait être envisageable. • Le processus et la méthodologie du soumissionnaire 	<p>leur expérience est étroitement liée aux besoins de ce projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne équipe susceptible de répondre aux exigences. • Bonne capacité de gestion, une performance efficace est probable. • Le processus et la méthodologie du soumissionnaire sont bien développés et démontrent une bonne compréhension des besoins de ce projet. 	<p>qualifiés et leur expérience est directement liée aux besoins de ce projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipe solide, très susceptible de répondre aux exigences. • Forte capacité de gestion, les résultats devraient être très efficaces. • Le processus et la méthodologie du soumissionnaire sont fortement développés et démontrent une compréhension approfondie des

SANS RÉPONSE 0	INSATISFAISANT 2	MARGINAL 4	SATISFAISANT 6	BON 8	EXCEPTIONNEL 10
		soumissionnaire sont insatisfaisants, démontrant une compréhension partielle des besoins du projet.	démontrent une réponse minimale et une compréhension suffisante pour répondre aux besoins de ce projet.		besoins de ce projet.
Les évaluations suivantes s'appliquent à la compréhension du projet					
<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire n'a pas soumis d'informations. 	<ul style="list-style-type: none"> Substantially below the desired minimum understanding. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne répond pas au niveau minimum de compréhension souhaité 	<ul style="list-style-type: none"> Répond juste au niveau de compréhension minimal 	<ul style="list-style-type: none"> Possède une bonne compréhension 	<ul style="list-style-type: none"> Possède une très bonne compréhension.

Option 2 : Conception-Construction-Exploitation

Veillez noter ce qui suit : * Exigences obligatoires (doivent être respectés pour qu'une proposition soit notée sur la matrice d'évaluation) :

1. **Langues officielles** : La proposition soumise démontre clairement la capacité de fournir toute proposition publique ou communication dans les deux langues officielles.
2. **Reconnaissance et acceptation de la structure de location** : La proposition soumise reconnaît et accepte la structure de location proposée à l'annexe C.

La CCN peut demander des renseignements supplémentaires aux répondants s'il n'est pas clair que les minimums obligatoires sont respectés.

Partie 1 - Expérience opérationnelle (maximum : 15 points ; pondération de la catégorie : 30 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Expérience industrielle	Aucune preuve d'expérience opérationnelle dans le domaine des services récréatifs (location d'équipement,	Le proposant a exploité avec succès une entreprise dans le même domaine (ou un domaine connexe) de la location d'équipement récréatif ou de la gestion de services	Le proposant a exploité avec succès une entreprise dans le même domaine (ou un domaine connexe) de la location d'équipement de loisirs ou de la gestion de services	Le proposant a exploité avec succès une entreprise dans le même domaine (ou un domaine connexe) de la location d'équipement de loisirs ou de la gestion de services	Le proposant a exploité avec succès une entreprise dans le même domaine ou dans un domaine connexe de la location d'équipement de loisirs ou de la gestion de services alimentaires pendant

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
	etc.) et des concessions (gestion de services alimentaires, etc.).	alimentaires pendant un (1) an.	alimentaires pendant deux (2) ans.	alimentaires pendant trois (3) ans.	quatre ans ou plus (4+).
Ressources opérationnelles	Le proposant n'indique pas de ressources existantes (personnel, capital, équipement, partenariats établis, etc.) pour une exploitation réussie de la concession.	Le proposant a un accès limité aux ressources existantes pour une exploitation réussie, indiquant un accès stable et dédié à seulement un (1) des éléments suivants : - Kiosque de concession/remorque, le cas échéant - Personnel expérimenté d'une entreprise secondaire ou connexe. - Connexions d'inventaire établies déjà utilisées (gestion	Le proposant a un certain accès aux ressources existantes pour une exploitation réussie, indiquant un accès stable et dédié à deux (2) des éléments suivants : - Kiosque de concession/remorque, le cas échéant. - Personnel expérimenté d'une entreprise secondaire ou connexe. - Connexions d'inventaire établies déjà utilisées (gestion	Le proposant a un bon accès aux ressources existantes pour une exploitation réussie, indiquant un accès stable et dédié à trois (3) des éléments suivants : -Kiosque de concession/remorque, le cas échéant. - Personnel expérimenté d'une entreprise secondaire ou connexe. - Connexions d'inventaire établies déjà utilisées (gestion	Le proposant a un accès substantiel aux ressources existantes pour une exploitation réussie, indiquant un accès stable et dédié aux quatre (4) éléments suivants : - Kiosque de concession/remorque, le cas échéant. - Personnel expérimenté d'une entreprise secondaire ou connexe. - Connexions d'inventaire établies et déjà utilisées

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
		de la chaîne d'approvisionnement) - Partenariats locaux (confirmés par une lettre d'appui)	de la chaîne d'approvisionnement) - Partenariats locaux (confirmés par une lettre d'appui)	de la chaîne d'approvisionnement) - Partenariats locaux (confirmés par une lettre d'appui)	(gestion de la chaîne d'approvisionnement). - Partenariats locaux (confirmés par une lettre de soutien).
Plan d'affaires	Le proposant n'inclut pas de plan d'affaires dans sa soumission.	Le plan d'affaires proposé par le proposant comprend peu de détails pour une exploitation réussie de la proposition proposée, indiquant seulement un (1) des éléments suivants : - Ressources/plans financiers - Analyse du marché (besoin d'exploitation) - le calendrier proposé pour la mise en œuvre (compte	Le plan d'affaires proposé par le proposant comprend certains détails pour l'exploitation réussie de la proposition proposée, indiquant deux (2) des éléments suivants : - Ressources/plans financiers - Analyse du marché (besoin d'exploitation) - le calendrier proposé pour la mise en œuvre (compte tenu du processus	Le plan d'affaires proposé par le proposant comprend suffisamment de détails pour assurer le succès de l'exploitation de la proposition proposée, en indiquant seulement trois (3) des éléments suivants : - Ressources/plans financiers - Analyse du marché (besoin d'exploitation)	Le plan d'affaires proposé par le proposant comprend tous les détails nécessaires à l'exploitation réussie de la proposition proposée, en indiquant les quatre (4) éléments suivants : - Ressources/plans financiers - Analyse du marché (besoin d'exploitation) - le calendrier proposé pour la mise en œuvre (compte tenu du processus

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
		tenu du processus d'approbation de la CCN) - Conformité avec les mandats, les plans directeurs, etc. de la CCN.	d'approbation de la CCN) - Conformité avec les mandats, les plans directeurs, etc. de la CCN.	- le calendrier proposé pour la mise en œuvre (en tenant compte du processus d'approbation de la CCN) - Conformité avec les mandats, les plans directeurs, etc. de la CCN.	d'approbation de la CCN) - Conformité aux mandats de la CCN, aux plans directeurs, etc.

Partie 2 - Personnel (maximum : 15 points ; pondération de la catégorie : 15 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Expérience du personnel	L'équipe du proposant ne comprend aucun employé ayant de l'expérience dans les domaines pertinents.	L'équipe du proposant se compose de 1 % à 25 % d'employés ayant de l'expérience dans des domaines pertinents, comme en témoignent les antécédents d'exploitation réussie, la soumission de curriculum vitae, de lettres de référence, ou la confirmation de l'accès à un bassin de personnel établi d'une entreprise secondaire ou connexe.	L'équipe du proposant se compose de 26 % à 60 % d'employés ayant de l'expérience dans des domaines pertinents, comme en témoignent les antécédents d'exploitation réussie, la soumission de curriculum vitae, de lettres de référence, ou la confirmation de l'accès à un bassin de personnel établi d'une entreprise secondaire ou connexe.	L'équipe du proposant se compose de 61 % à 80 % d'employés ayant de l'expérience dans des domaines pertinents, comme en témoignent les antécédents d'exploitation réussie, la soumission de curriculum vitae, de lettres de référence, ou la confirmation de l'accès à un bassin de personnel établi d'une entreprise secondaire ou connexe.	L'équipe du proposant se compose de 81 % à 100 % d'employés ayant de l'expérience dans des domaines pertinents, comme en témoignent les antécédents d'exploitation réussie, la soumission de curriculum vitae, de lettres de référence, ou la confirmation de l'accès à un bassin de personnel établi d'une entreprise secondaire ou connexe.

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Bilinguisme du personnel	L'équipe du proposant se compose d'un (1) membre du personnel entièrement bilingue en contact avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais.	L'équipe du proposant se compose de deux (2) membres du personnel entièrement bilingues en contact avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais ; OU 15 % à 29 % du personnel parle couramment le français et l'anglais	L'équipe du proposant se compose de trois (3) membres du personnel entièrement bilingues en contact avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais ; OU 30 % à 59 % du personnel parle couramment le français et l'anglais	L'équipe du proposant se compose de quatre (4) membres du personnel entièrement bilingues en contact avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais ; OU 60 à 79 % du personnel parle couramment le français et l'anglais	L'équipe du proposant se compose d'au moins cinq (5+) membres du personnel entièrement bilingues en contact avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais ; OU 80%-100% du personnel parle couramment le français et l'anglais
Prix et évaluations de la communauté	Le proposant ne fournit pas de preuve de prix reçus, de reconnaissance publique, d'évaluation par	Le proposant fournit la preuve d'un (1) prix reçu, d'une évaluation par la communauté, d'un cas de reconnaissance publique, etc.	Le proposant fournit la preuve de deux (2) prix/classes communautaires/exemples de reconnaissance, etc. La preuve peut consister en un	Le proposant fournit la preuve de trois (3) prix/évaluations communautaires/indications de reconnaissance publique, etc.	Le proposant fournit la preuve qu'il a obtenu au moins quatre (4+) prix/évaluations communautaires/reconnaisances publiques, etc.

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
	la communauté, etc.	La preuve peut consister en un certificat de prix, des articles de presse crédibles, une lettre de référence réputée ou une autre forme d'accréditation reconnue par l'industrie.	certificat de récompense, des articles de presse crédibles, une lettre de référence réputée ou une autre forme d'accréditation reconnue par l'industrie.	La preuve peut consister en un certificat de prix, des articles de presse crédibles, une lettre de référence réputée ou une autre forme d'accréditation reconnue par l'industrie.	La preuve peut consister en un certificat de récompense, des articles de presse crédibles, une lettre de référence réputée ou une autre forme d'accréditation reconnue par l'industrie.

Partie 3 - Propositions (maximum : 25 points ; pondération de la catégorie : 40 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Liste des propositions	Le proposant ne soumet pas de liste des biens/services offerts.	Le proposant soumet une liste partielle ou une vague référence aux	Le proposant soumet une liste complète des biens/services offerts.	Le proposant soumet une liste complète des biens/services offerts, y compris :	Le proposant soumet une liste complète des biens/services offerts, y compris :

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
		biens/services offerts.		- un modèle de tarification ; OU - la démonstration de la présence d'influences locales dans sa proposition (p. ex. approvisionnement local ou partenariats, etc.).	- un modèle de tarification ; ET - la démonstration de la présence d'influences locales dans sa proposition (p. ex. approvisionnement local ou partenariats, etc.).
Propositions réalistes, novatrices et/ou offres d'options additionnelles	Les lieux loués ne peuvent pas accueillir les propositions proposées par le proposant en raison des restrictions du site.	Avec quelques modifications, les propositions du proposant seront réalisables compte tenu des contraintes des lieux loués.	En l'état, les propositions du proposant sont réalisables compte tenu des contraintes des lieux loués mais avec peu ou pas d'offres novatrices et/ou d'options additionnelles.	En l'état, les propositions du proposant sont conformes aux contraintes des Lieux Loués, ET : - présente des propositions uniques qui ajouteront de l'intérêt au rivage ; OU	En l'état, les propositions du proposant sont conformes aux contraintes des lieux loués, ET : - présente des propositions uniques qui ajouteront de l'intérêt au rivage ; ET

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
				- mettent en valeur les influences locales.	- mettent en valeur les influences locales.

Partie 4 - Initiatives durables (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 15 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Réduction des déchets	Le proposant n'indique aucun plan de réduction des déchets (p. ex. contenants alimentaires, ustensiles, pailles, équipement fabriqué à partir de matériaux recyclés, etc.)	Il y a une présence importante d'articles à usage unique et une présence limitée de contenants, ustensiles, pailles, etc. compostables indiqués pour l'utilisation ; OU la proposition explique de manière incomplète la mise en place d'un plan de réduction des	La présence d'articles à usage unique est modérée et l'utilisation de certains récipients, ustensiles, pailles, etc. compostables est indiquée ; OU la proposition explique quelque peu la mise en œuvre d'un plan de réduction des déchets (par	La présence d'articles à usage unique est limitée et l'utilisation de récipients, ustensiles, pailles, etc. compostables est indiquée ; OU la proposition explique suffisamment la mise en œuvre d'un plan de réduction des déchets (par	Il n'y a pas de présence d'articles à usage unique et seuls les récipients, ustensiles, pailles, etc. compostables sont indiqués pour être utilisés ; OU la proposition explique clairement la mise en œuvre d'un plan de réduction des déchets (par

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
		déchets (ex : équipement en matériel recyclé, etc.), en fournissant un plan avec un (1) exemple.	exemple, équipement en matériaux recyclés, etc.), en fournissant un plan avec deux (2) exemples.	exemple, équipement en matériaux recyclés, etc.), en fournissant un plan avec trois (3) exemples.	exemple, équipement en matériaux recyclés, etc.), en fournissant un plan complet avec quatre (4+) exemples ou plus.
Opérations durables	Le proposant n'indique aucun plan de mise en œuvre d'initiatives durables dans ses activités (p. ex. matériaux de nettoyage "verts", politiques, technologies, etc.)	Le proposant indique une (1) initiative durable qui sera mise en œuvre dans ses activités (p. ex. matériaux de nettoyage "verts", politiques, technologies, etc.) ; OU la proposition explique de manière incomplète la mise en œuvre d'initiatives durables.	Le proposant indique deux (2) initiatives durables qui seront mises en œuvre dans le cadre de ses activités (par exemple, des matériaux de nettoyage "verts", des politiques, des technologies, etc.) ET la proposition explique de manière adéquate la mise en œuvre d'initiatives durables. .	Le proposant indique trois (3) initiatives durables qui seront mises en œuvre dans ses activités (par exemple, des matériaux de nettoyage "verts", des politiques, des technologies, etc), ET la proposition explique clairement la mise en œuvre d'initiatives durables.	Le proposant indique quatre (4+) initiatives durables ou plus qui seront mises en œuvre dans son exploitation (par exemple, des matériaux de nettoyage "verts", des politiques, des technologies, etc.) ET la proposition explique clairement la mise en œuvre d'initiatives durables.